

Asset Management

**FCPE
HSBC EE ACTIONS MONDE
RESPONSABLES**

Rapport annuel au 29 décembre 2022



FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	10
Informations réglementaires	32
Evolution de la performance	35
Certification du Commissaire aux Comptes	38
Comptes Annuels	43
Bilan Actif	44
Bilan Passif	45
Hors-Bilan	46
Comptes de Résultat	47
Annexes	48
Règles et méthodes comptables	49
Evolution de l'Actif Net	52
Souscriptions Rachats	53
Compléments d'information	54
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	61
Inventaire	62
Annexe SFDR	66

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES – part F

Code AMF: 990000071359

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions internationales.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire exposée sur les marchés d'actions internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI World (NR).
Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est une gestion directe en actions internationales au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.
Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers. Un score est affecté aux titres selon des facteurs de performance puis, sont surpondérés les titres avec les meilleurs scores.
- Le FCPE est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions internationales sélectionnées sur les marchés de pays développés et qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

Le FCPE peut être investi accessoirement sur des titres de pays industrialisés développés hors OCDE dont pays émergents. Le FCPE est investi généralement sur des actions (et titres assimilés) de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des titres de moyennes et petites capitalisations.

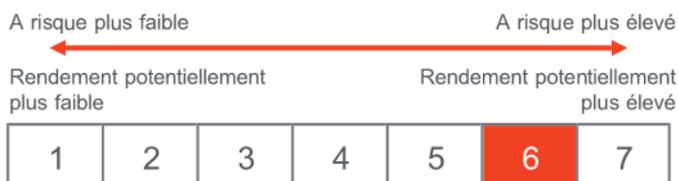
Les investissements en actions seront effectués :

- directement sur les marchés d'actions internationaux,
- indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCPE - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

Le risque de change est géré dynamiquement et n'est pas systématiquement couvert.

- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 6.
Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions internationales.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,26%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 25 mai 1999.
- La part F est réputée créée le 25 mai 1999.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 18 juin 2021, la structure d'investissement du FCPE a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de FCPE nourricier.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
 - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES – part E

Code AMF: 990000102429

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions internationales.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire exposée sur les marchés d'actions internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI World (NR).
Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est une gestion directe en actions internationales au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.
Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers. Un score est affecté aux titres selon des facteurs de performance puis, sont surpondérés les titres avec les meilleurs scores.
- Le FCPE est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions internationales sélectionnées sur les marchés de pays développés et qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

Le FCPE peut être investi accessoirement sur des titres de pays industrialisés développés hors OCDE dont pays émergents. Le FCPE est investi généralement sur des actions (et titres assimilés) de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des titres de moyennes et petites capitalisations.

Les investissements en actions seront effectués :

- directement sur les marchés d'actions internationaux,
- indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCPE - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

Le risque de change est géré dynamiquement et n'est pas systématiquement couvert.

- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 6.
Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions internationales.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

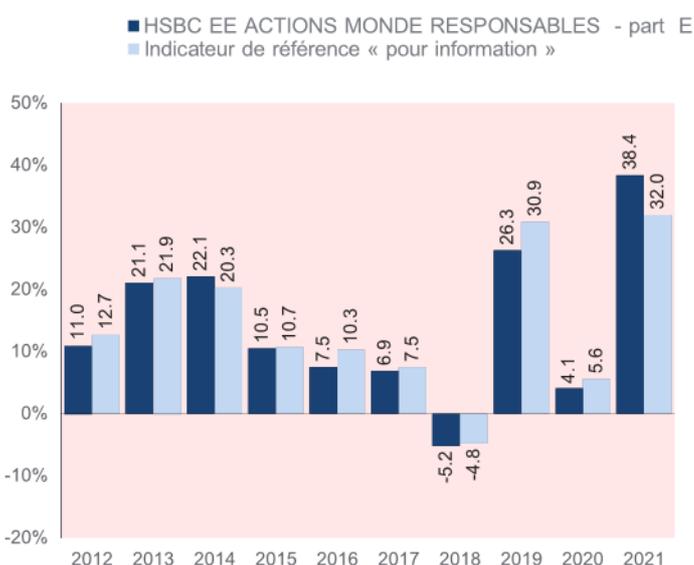
Frais courants	0,81%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,45% l'an maximum de l'actif net du FCPE.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 25 mai 1999.
- La part E a été créée le 31 août 2009.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 18 juin 2021, la structure d'investissement du FCPE a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de FCPE nourricier.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
 - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES – part PF

Code ISIN: FR0014003WI5

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions internationales.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire exposée sur les marchés d'actions internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI World (NR).
Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est une gestion directe en actions internationales au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.
Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers. Un score est affecté aux titres selon des facteurs de performance puis, sont surpondérés les titres avec les meilleurs scores.
- Le FCPE est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions internationales sélectionnées sur les marchés de pays développés et qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

Le FCPE peut être investi accessoirement sur des titres de pays industrialisés développés hors OCDE dont pays émergents. Le FCPE est investi généralement sur des actions (et titres assimilés) de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des titres de moyennes et petites capitalisations.

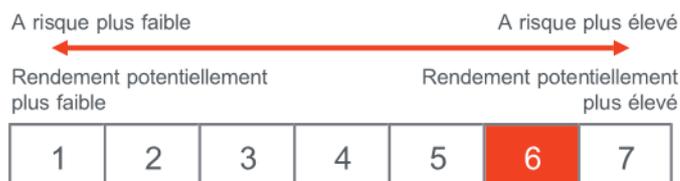
Les investissements en actions seront effectués :

- directement sur les marchés d'actions internationaux,
- indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCPE - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

Le risque de change est géré dynamiquement et n'est pas systématiquement couvert.

- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.
Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse (Euronext, Eurex, Chicago Mercantile Exchange, London Stock Exchange) ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse (Euronext, Eurex, Chicago Mercantile Exchange, London Stock Exchange) aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 6.
Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions internationales.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

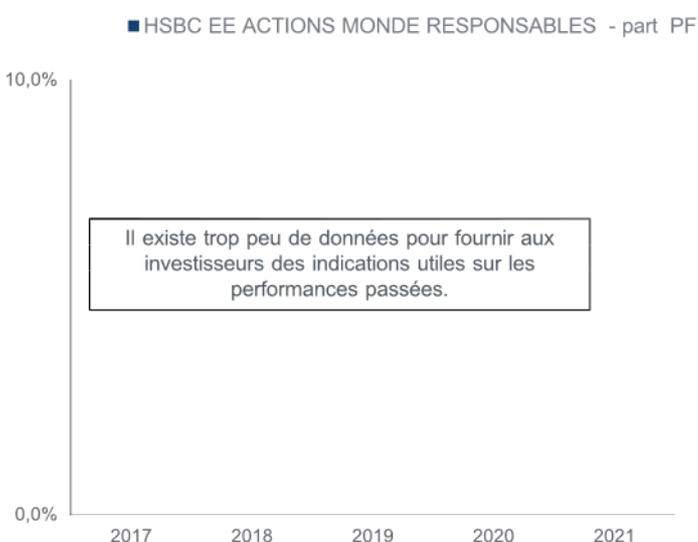
Frais courants	1,26%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 25 mai 1999.
- La part PF a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022¹, avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4).

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus² ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années. Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

² Consensus Bloomberg au 30/06/2022.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes³ table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis. Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023⁴ s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2022.

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2022.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records⁵ (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, débloquages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne. Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents

⁵ Estimations du FMI décembre 2022.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

(-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY⁷ +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).

Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY⁶+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce. Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin

⁶ L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY⁶ +7% t/t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1^{er} juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre -0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

Source : données Bloomberg au 31/12/2022.

Politique de gestion

Environnement Economique

La hausse des marchés d'actions entamée au cours du mois d'octobre a été interrompue au milieu du mois de décembre avec les hausses des taux directeurs des banques centrales. De plus, les nouvelles provenant de Chine sur la gestion de la crise Covid ont apporté des éléments de volatilité dans un contexte économique incertain.

Les principales banques centrales ont tour à tour augmenté leurs taux directeurs en milieu de mois, de 50 points de base. L'événement le plus significatif a été initié par la Banque centrale du Japon (BoJ) qui a annoncé, contre toute attente, élargir par le haut la bande de fluctuation du taux à 10 ans signifiant ainsi une inflexion restrictive de sa politique monétaire.

L'environnement économique a été marqué par l'inflation. Si elle a globalement reflué par rapport à ses plus hauts, il n'en reste pas moins qu'elle est perçue par les marchés comme pérenne. Cette inflation aux origines multiples est alimentée par la hausse des prix des matières premières, par une forte demande et dans une moindre mesure par les difficultés d'approvisionnement que rencontrent les entreprises.

L'activité des pays de l'OCDE est résiliente comme l'indiquent les différents indicateurs issus des enquêtes auprès des directeurs d'achats. Surtout, les taux de chômage restent historiquement bas dans la plupart des économies. Dans les principaux pays, le marché du travail est déséquilibré avec dans certains secteurs une offre de travail non pourvue.

D'une manière générale les entreprises se sont adaptées aux différents chocs exogènes et au contexte géopolitique incertain. Les résultats publiés au cours du dernier trimestre indiquent la solidité des carnets de commandes et le niveau élevé de leur profitabilité.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Ainsi, le risque de stagflation, c'est-à-dire une période croissance faible voire nulle avec de l'inflation, pourrait se matérialiser cet hiver en Europe.

Alors qu'un rallye de fin d'année s'était enclenché, les décisions des banques centrales ont créé un point de rupture entraînant une correction sur le mois de décembre. Sur le mois, l'indice MSCI monde a baissé de 4,25%. Les marchés américains ont baissé de 5,92%. Les marchés émergents et le Japon ont été moins impactés avec une performance de -1,41% et +0,27% respectivement. En Europe, l'indice Eurostoxx 50 a baissé de -4,27%.

L'indice Eurostoxx des valeurs de croissance a chuté de -5,58%, alors que l'indice qui regroupe les valeurs faiblement valorisées a subi une baisse relativement limitée à -2,11%. En termes sectoriels, la technologie, les banques et la consommation durable ont le plus reculé. Le secteur énergétique a aussi décliné en lien avec la baisse des prix des énergies.

Alors que les petites et moyennes capitalisations en Europe avaient sous-performé les grandes capitalisations au cours de l'année en raison de leur vulnérabilité au cycle économique et à leur niveau de liquidité, au cours du mois de décembre elles ont réduit leur écart. Ainsi, elles ont baissé respectivement de -1,6% et -1,8% respectivement contre -4,0% pour les grandes capitalisations.

Le fait marquant sur le marché des matières premières est la baisse de -35,43% du prix du gaz. Cette baisse est liée aux conditions climatiques favorables et à la baisse des tensions sur le marché avec une demande moins forte. Les autres matières premières ont continué à augmenter, avec par exemple le coton, +7,08%, le nickel, +11,24% qui subissent une augmentation des coûts d'extraction ou d'exploitation et une forte demande.

Le marché des changes a vu l'euro continuer à s'apprécier par rapport au dollar américain, +2,87% et globalement par rapport aux autres devises européennes avec la normalisation des taux de la BCE et des moindres tensions sur les pays périphériques. Sur le marché des taux gouvernementaux à 10 ans, les taux ont progressé, notamment aux Etats-Unis dont le taux des emprunts gouvernementaux a clôturé l'année à 3,9%.

En Europe, les évolutions ont été similaires, avec le taux de l'obligation gouvernementale allemand (Bund) qui a terminé l'année à 2,6% et le taux de l'obligation de l'Etat français (OAT) à 3,2%. Ces mouvements de taux s'expliquent essentiellement par la hausse des taux des banques centrales et par la réduction des liquidités sur les marchés.

Performances

Le FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES enregistre un repli de de -14,66% pour la part E et de -15,02% pour la part F, il sous-performe l'indice MSCI World, dividendes nets réinvestis, en euro. Toutefois, le FCPE parvient à nettement surperformer l'indice MSCI World SRI grâce à sa gestion active en matière de sélection de titres.

En terme d'allocation sectorielle, le FCPE a bénéficié de ses sous-expositions sur les industries des médias et de l'automobile, deux industries qui ont nettement sous-performé sur l'ensemble de l'année. Le FCPE bénéficie également de ses surexpositions sur l'assurance, l'industrie et les produits de soin & beauté.

Ces gains en terme d'allocation sont partiellement compensés par des contributions négatives venant de la sous-exposition du FCPE sur l'énergie, ainsi que de la surexposition du FCPE sur les semi-conducteurs.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

En terme de sélection de valeurs, le FCPE a profité de certaines sous-expositions liées à sa politique de gestion en matière d'exclusions et de recherche de valeurs best-in-class, à savoir Amazon, Meta, Tesla, Alphabet et Apple, qui ont pâti d'un arbitrage défavorable sur les valeurs de croissance dans un contexte de hausse de taux, qui a plutôt tendance à privilégier les valeurs de rendement.

Le FCPE bénéficie également de ses positionnements actifs sur Baker Hughes, Cigna, Pepsico, Novo Nordisk, Cummins, positionnements induits par la politique de gestion SRI du fonds.

Perspectives

Les variables macro-économiques et les événements exogènes tels que les tensions géopolitiques ou la gestion de la pandémie Covid-19 par la Chine devraient continuer de structurer et de dominer la tendance des marchés financiers.

Les signes d'un ralentissement de la croissance voire de décroissance dans les pays développés sont perceptibles. Dans cet environnement défavorable, l'Europe reste perméable aux différents chocs. Les facteurs de soutien sont essentiellement liés à l'épargne accumulée et aux aides des Etats. Cependant, les niveaux d'endettement des Etats européens devraient limiter leurs interventions.

L'inflation tend à devenir persistante. Tout en réduisant les liquidités sur les marchés, les banques centrales continuent de relever les taux directeurs et entrevoient leur normalisation à moyen terme. Cette dernière dépendra des effets de second tour, c'est-à-dire de la transmission de l'inflation aux salaires et aux services et ainsi de la stabilisation du taux d'inflation à un niveau qu'elles jugeront raisonnable.

La rentabilité des entreprises, au plus haut, devrait être confrontée à la hausse des prix des matières premières et des salaires. La capacité des entreprises à absorber ces coûts et à les répercuter dans leur prix de vente sera surveillée. Les entreprises devront aussi prendre en compte les restrictions de crédit alors que le besoin de financement des investissements liés à la transition énergétique est élevé.

Enfin, les niveaux de valorisation atteints sur les marchés incitent à la prudence : les actions européennes sont revenues à des niveaux moyens historiques de valorisation et les actions américaines ont un niveau de valorisation supérieur à la moyenne historique.

Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de -14,66% pour la part E et de -15,02% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le FCPE a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du FCPE. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf>

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre>.

Philosophie ISR

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)
Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie
@ : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES



Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active. Au 31 mai 2021, plus de 18 000 titres dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

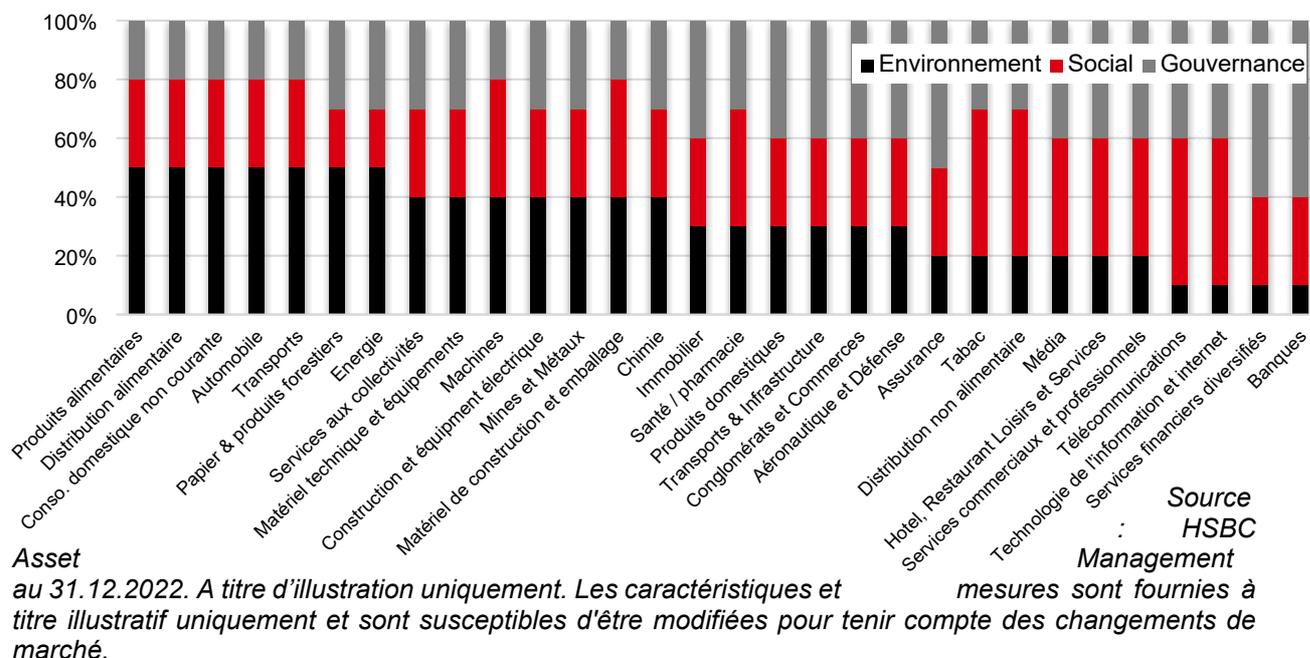
- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse,

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG



- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

◆ Univers d'investissement

Nom du FCPE	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES	MSCI World Index NR	1 600 valeurs des marchés développés internationaux

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- ◆ L'univers ISR du FCPE comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3^e quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net. Les valeurs classées en 4^{ème} quartile sont exclues.

- ◆ De plus, le FCPE s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES
Processus d'investissement	Classement dans l'univers et optimisation de scores ESG : Approche factorielle quantitative, recherchant des entreprises ayant un score ESG élevé, une bonne diversification et un niveau de risque relatif adapté.
Construction et optimisation du portefeuille	Un score est attribué à chaque titre éligible dans l'univers ISR. Le portefeuille est ensuite construit en surpondérant les titres affichant les meilleurs scores et en évitant toute concentration trop élevée dans un secteur, un pays ou une région Les risques relatifs à l'indice de référence dus aux facteurs « style de gestion », « secteur », « pays » et « taille » sont minimisés.
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés.

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le FCPE conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

La seconde étape est consacrée à la sélection financière des titres au sein de l'univers d'investissement ISR. Un score est affecté à chacun de ces titres éligibles à l'univers ISR selon des facteurs de performance. Le gérant construit ensuite le portefeuille, en surpondérant les titres avec les meilleurs scores tout en évitant la concentration sur un secteur, pays ou région. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du FCPE est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent. Au sein de chaque secteur, l'univers est segmenté en quartiles. Les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

de 15 % maximum de l'actif net dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles.

En application de cette méthodologie de sélection des valeurs, au sein d'un même secteur, au moins 25% des entreprises sont conduites à être exclues.

La mise en conformité du portefeuille du FCPE avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Engagement direct. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

- Politique de vote européenne :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf>

- Politique de vote hors Europe :

<https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/-/media/files/attachments/common/resource-documents/global-voting-guidelines-en.pdf>

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf>

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

→ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Correction du périmètre d'adhésion des organismes d'assurance

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Le périmètre d'adhésion des organismes d'assurance précisé dans le règlement du FCPE a été corrigé pour être élargi aux assureurs autres que les partenaires du Groupe HSBC.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Modification de la dénomination du FCPE

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Dans un objectif d'harmonisation de la dénomination des fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR gérés par HSBC Global Asset Management (France), le FCPE a adopté le 30 décembre 2022 la nouvelle dénomination HSBC EE ISR ACTIONS MONDE.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1^{er} janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.

Cette annexe est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1^{er} janvier 2022 a été complété le 1^{er} janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,68 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 99,68 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				total €
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	75 913,38	4 987 298,37
CERNER CORP	262 231,44	2 670 394,38
HP ENTERPRISE	2 234 324,03	13 106,31
ACCENTURE PLC - CL A		2 244 503,51
MICROSOFT CORP	1 265 502,55	702 156,99
CISCO SYSTEMS	1 775 782,49	109 835,23
TEXAS INSTRUMENTS COM	1 328 797,79	260 231,02
THE WALT DISNEY	1 102 402,56	165 652,04
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	951 988,58	66 225,18
TESLA INC	933 907,53	69 721,37

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F

Frais de fonctionnement et de gestion	1,28%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur 	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres 	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,28%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC ACTIONS MONDE RESPONSABLES E

Frais de fonctionnement et de gestion	0,83%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur 	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres 	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	0,83%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,45%

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

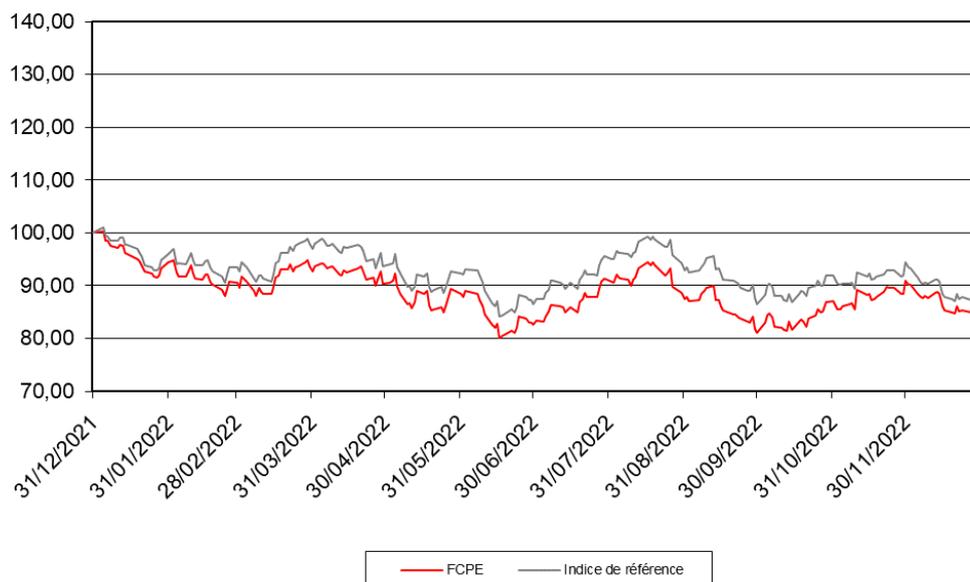
Performances

HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES (F) (C) (EUR)

Indice de référence : MSCI World en Euro net dividendes réinvestis (Pour information)

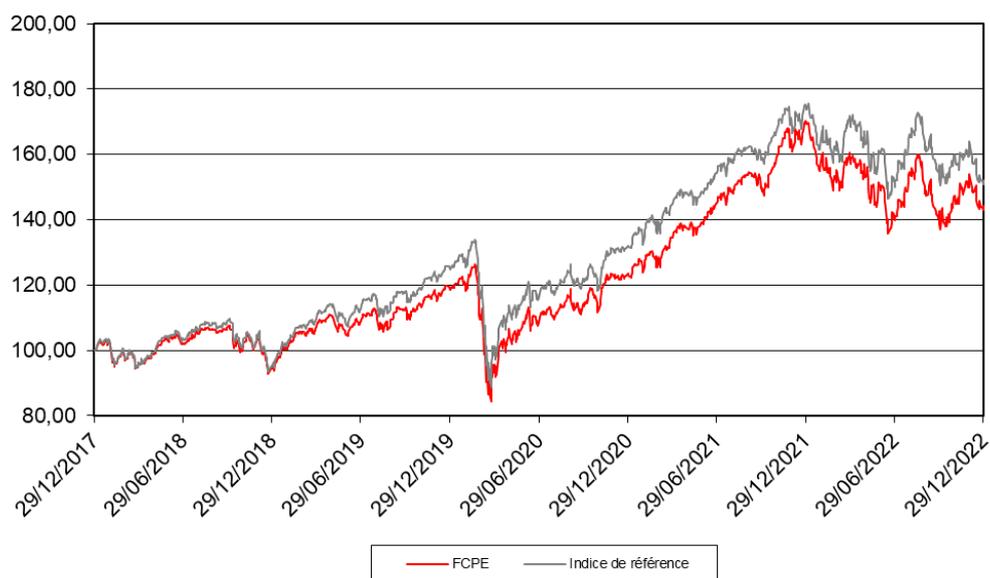
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 31/12/2021 au 29/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 29/12/2017 au 29/12/2022



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

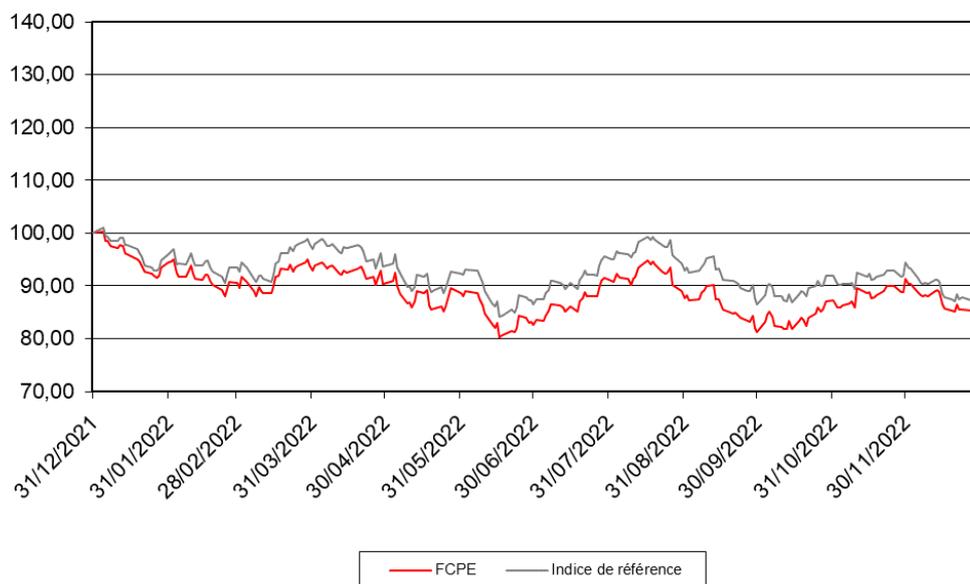
FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES (E) (C) (EUR)

Indice de référence : MSCI World en Euro net dividendes réinvestis (Pour information)

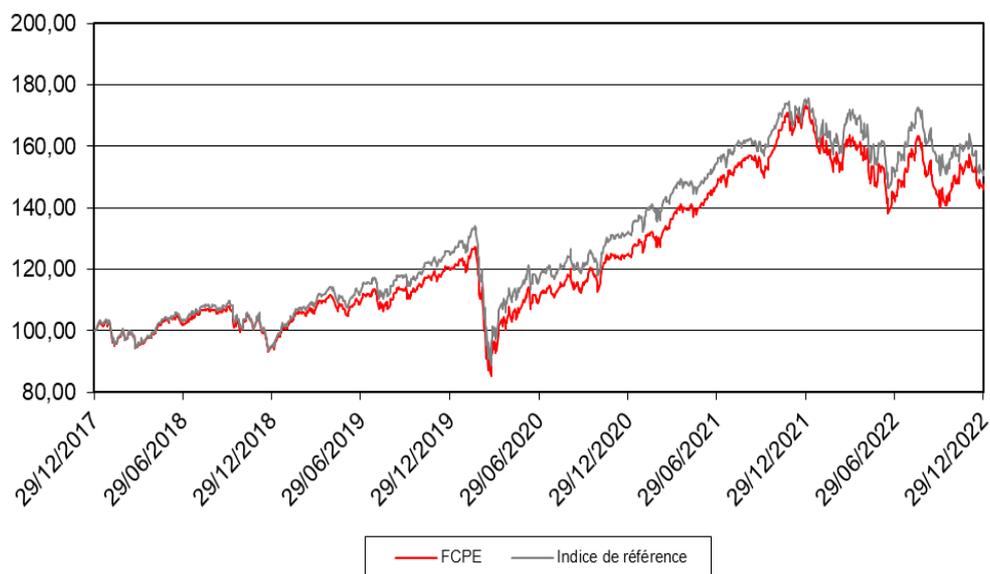
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 31/12/2021 au 29/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 29/12/2017 au 29/12/2022



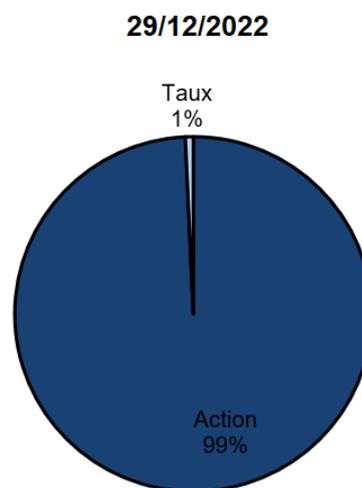
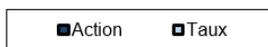
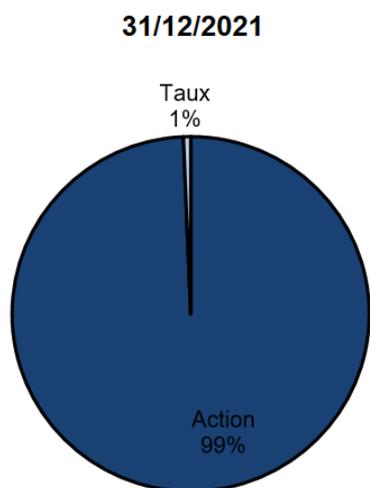
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Indice de référence : MSCI World en Euro net dividendes réinvestis (Pour information)

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES
FONDS D'EPARGNE SALARIALE**
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2022

Portefeuille : 12045 HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

	29/12/2022	30/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	136 516 616,46	153 079 735,39
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées	136 516 616,46	153 079 735,39
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	136 516 616,46	153 079 735,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 957 023,35	3 238 973,61
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 957 023,35	3 238 973,61
COMPTES FINANCIERS	875 426,96	850 801,73
Liquidités	875 426,96	850 801,73
TOTAL DE L'ACTIF	140 349 066,77	157 169 510,73

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2022

Portefeuille : 12045 HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

	29/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	133 710 044,24	103 594 705,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 771 577,89	50 486 017,94
Résultat de l'exercice (a,b)	936 716,44	-174 089,14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	137 418 338,57	153 906 634,03
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	2 928 544,13	3 214 950,82
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 928 544,13	3 214 950,82
COMPTES FINANCIERS	2 184,07	47 925,88
Concours bancaires courants	2 184,07	47 925,88
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	140 349 066,77	157 169 510,73

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2022

Portefeuille : 12045 HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

	29/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2022

Portefeuille : 12045 HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

	29/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 504,72	
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 366 432,41	791 394,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 368 937,13	791 394,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 860,79	2 988,80
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 860,79	2 988,80
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 365 076,34	788 405,82
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 743 628,82	1 182 211,97
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	265 045,51	231 815,19
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	886 493,03	-161 990,96
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	50 223,41	-12 098,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	936 716,44	-174 089,14

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Annexes

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article "Orientation de la gestion" du présent règlement et inscrits à l'actif du Fonds sont évalués de la manière suivante :

- **les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone euro ou étranger** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion (le cours de référence retenu est le cours de clôture). Ces modalités d'application sont également précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères détenues par des Fonds Communs de Placement d'Entreprise sont évaluées sur la base de leur cours à Paris lorsqu'elles font l'objet d'une cotation sur cette place, ou sur la base des cours de leur marché principal, pour autant que ce marché n'ait pas été écarté par l'Autorité des Marchés Financiers ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euros/devises fixées à Paris le jour de calcul de la valeur liquidative. La méthode choisie est précisée par le règlement ; elle doit rester permanente.

- **les titres de créances négociables et instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché.

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur...).

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Les titres de créances négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est à dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois mois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois.

sont évalués en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

Toutefois en cas de sensibilité particulière de certains titres aux risques de marché (taux, émetteur,...) cette méthode doit être écartée.

- **les parts ou actions d'OPC** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation ;

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,45% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
		Actif net	0,75% l'an maximum	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts F	Actif net	1,20% l'an maximum	à la charge du FCPE
Catégorie de parts PF	Actif net	1,20% l'an maximum	à la charge du FCPE	
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,15% TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs	à la charge du FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 3 000,10€.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2022

Portefeuille : 12045 HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

	29/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	153 906 634,03	105 118 343,83
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	44 832 172,15	31 212 673,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-38 352 175,19	-24 103 884,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 112 098,82	49 870 860,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 147 510,83	-268 322,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	4 783 587,03	4 660 376,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-29 602 960,47	-12 421 422,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-10 757 625,93</i>	<i>18 845 334,54</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-18 845 334,54</i>	<i>-31 266 757,36</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	886 493,03	-161 990,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	137 418 338,57	153 906 634,03

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2022

Portefeuille : 12045 HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

	29/12/2022	30/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	44 832 172,15	31 212 673,42
Versements de la réserve spéciale de participation	7 432 481,33	5 537 600,15
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		208,74
Versement de l'intéressement	4 022 700,34	2 511 222,52
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	4 360 715,96	4 149 188,42
Abondements de l'entreprise	6 558 965,31	5 065 123,95
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	22 339 573,21	13 824 515,62
Transferts provenant d'un CET	64 729,94	75 429,41
Transferts provenant de jours de congés non pris	53 006,06	49 384,61
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>12 105,84</i>	<i>9 953,65</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	38 352 175,19	24 103 884,89
Rachats	14 103 314,72	12 675 136,80
Transferts à destination d'un autre OPC	24 248 860,47	11 428 748,09

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							875 426,96	0,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 184,07	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	875 426,96	0,64								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 184,07									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	93 543 208,04	68,07	7 347 255,12	5,35	6 429 336,31	4,68	16 089 425,25	11,71
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	114 362,32	0,08	4,84				41 829,59	0,03
Comptes financiers	83 411,65	0,06	84 462,39	0,06			174 613,38	0,13
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	0,29						1,47	
Comptes financiers					2 184,07			
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	4,84
	Souscriptions à recevoir	2 800 826,60
	Coupons et dividendes en espèces	156 191,91
TOTAL DES CRÉANCES		2 957 023,35
DETTES		
	Achats à règlement différé	2 582 339,49
	Rachats à payer	198 982,36
	Frais de gestion fixe	147 222,28
TOTAL DES DETTES		2 928 544,13
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		28 479,22

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E		
Parts souscrites durant l'exercice	2 479 611,11300	21 627 561,39
Parts rachetées durant l'exercice	-1 647 306,87080	-14 250 998,26
Solde net des souscriptions/rachats	832 304,24220	7 376 563,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 036 777,60840	
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F		
Parts souscrites durant l'exercice	890 630,09750	23 204 610,76
Parts rachetées durant l'exercice	-913 315,33960	-24 101 176,93
Solde net des souscriptions/rachats	-22 685,24210	-896 566,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 111 280,98150	

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	487 482,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,83
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	991 101,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	936 716,44	-174 089,14
Total	936 716,44	-174 089,14

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	558 859,98	72 333,50
Total	558 859,98	72 333,50

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	377 856,46	-246 422,64
Total	377 856,46	-246 422,64

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 771 577,89	50 486 017,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	2 771 577,89	50 486 017,94

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 187 916,34	19 965 261,20
Total	1 187 916,34	19 965 261,20

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 583 661,55	30 520 756,74
Total	1 583 661,55	30 520 756,74

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Actif net Global en EUR	70 660 255,28	94 726 156,37	105 118 343,83	153 906 634,03	137 418 338,57
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E en EUR					
Actif net	29 867 251,46	39 788 448,30	43 153 456,13	60 951 385,38	58 993 874,55
Nombre de titres	5 547 362,11060	5 851 309,38370	6 098 259,01170	6 204 473,36620	7 036 777,60840
Valeur liquidative unitaire	5,384	6,799	7,076	9,823	8,383
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,13	0,22	0,10	3,21	0,16
Capitalisation unitaire sur résultat				0,01	0,07
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F en EUR					
Actif net	40 793 003,82	54 937 708,07	61 964 887,70	92 955 248,65	78 424 464,02
Nombre de titres	2 475 751,65340	2 651 928,14020	2 887 217,29200	3 133 966,22360	3 111 280,98150
Valeur liquidative unitaire	16,477	20,716	21,461	29,660	25,206
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,39	0,67	0,30	9,73	0,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,08	-0,08	-0,07	0,12

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	8 322	1 695 191,40	1,24
SAP SE	EUR	13 462	1 313 756,58	0,95
SIEMENS AG-REG	EUR	12 977	1 692 719,88	1,23
TOTAL ALLEMAGNE			4 701 667,86	3,42
AUSTRALIE				
BENDIGO AND ADELAIDE BANK LTD	AUD	133 374	829 886,43	0,60
BRAMBLES LTD	AUD	173 040	1 324 744,89	0,96
STOCKLAND	AUD	638 967	1 471 172,28	1,07
WESTPAC BKG CORP	AUD	54 540	807 756,56	0,59
TOTAL AUSTRALIE			4 433 560,16	3,22
BERMUDES				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	11 705	1 870 232,18	1,36
TOTAL BERMUDES			1 870 232,18	1,36
CANADA				
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	CAD	16 217	746 615,10	0,55
CANADIAN IMP BANK COM NPV	CAD	20 812	790 345,50	0,58
METRO CLASS A SUB VTG	CAD	15 864	823 316,66	0,59
TORONTO DOMINIUM BANK	CAD	26 106	1 597 115,38	1,15
TOTAL CANADA			3 957 392,64	2,87
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	16 692	2 112 019,20	1,54
TOTAL DANEMARK			2 112 019,20	1,54
ESPAGNE				
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	32 104	533 568,48	0,39
TOTAL ESPAGNE			533 568,48	0,39
ETATS-UNIS				
3M CO	USD	9 903	1 119 396,91	0,81
ACUITY BRANDS INC	USD	6 550	1 026 789,95	0,75
ADOBE INC	USD	2 268	717 790,69	0,53
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	16 124	2 283 949,90	1,67
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	12 236	1 689 970,96	1,23
AMGEN	USD	5 165	1 274 289,97	0,93
BAKER HUGHES A GE CO	USD	102 673	2 808 792,14	2,05
BALL CORP	USD	25 773	1 247 271,61	0,90
BECTON DICKINSON	USD	8 739	2 104 766,42	1,53
BEST BUY CO INC	USD	20 221	1 540 105,98	1,12
BLACKROCK CL.A	USD	3 204	2 151 169,17	1,56
CIGNA CORP	USD	6 765	2 097 521,02	1,53

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CISCO SYSTEMS	USD	63 006	2 805 779,78	2,04
CLOROX CO	USD	3 562	475 601,22	0,35
COLGATE PALMOLIVE	USD	18 820	1 400 406,32	1,02
CUMMINS INC	USD	9 094	2 060 931,53	1,50
ECOLAB	USD	7 916	1 096 209,97	0,80
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	20 111	1 418 036,20	1,03
EVERSOURCE EN	USD	25 611	2 042 829,31	1,49
EXELON CORP	USD	19 436	785 894,79	0,57
EXPEDITORS INTL WASHINGTON	USD	9 138	901 335,00	0,66
GILEAD SCIENCES INC	USD	17 807	1 423 358,01	1,04
HASBRO INC COM	USD	10 904	623 480,02	0,45
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	10 117	3 039 036,21	2,21
HP ENTERPRISE	USD	157 953	2 357 485,36	1,72
HUNTINGTON BANCSHARES INC	USD	41 680	552 529,13	0,40
IDEXX LABORATORIES INC	USD	3 069	1 180 758,66	0,86
INTEL CORP	USD	27 549	676 941,16	0,49
INTUIT INC	USD	3 346	1 226 129,49	0,89
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	5 484	1 068 419,86	0,77
JONES LANG LASALLE	USD	5 619	849 026,61	0,62
KIMBERLY-CLARK CP COM	USD	8 929	1 148 845,41	0,83
LAM RESEARCH CORP	USD	3 007	1 185 744,41	0,87
LOWE S COS INC COM	USD	14 785	2 803 557,02	2,04
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	12 068	1 886 936,71	1,37
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	USD	845	1 162 244,36	0,85
MICROSOFT CORP	USD	30 700	6 936 677,45	5,05
NVIDIA CORP	USD	20 172	2 761 652,99	2,01
PEPSICO INC	USD	23 237	3 964 439,38	2,88
PPG INDUSTRIES INC	USD	6 293	745 732,15	0,54
PROCTER & GAMBLE CO	USD	15 177	2 171 151,20	1,58
PROLOGIS	USD	18 380	1 963 876,25	1,43
ROBERT HALF INTL INC	USD	12 559	869 763,59	0,63
SALESFORCE INC	USD	9 903	1 230 528,87	0,90
TARGET CORP	USD	7 493	1 042 269,17	0,76
TESLA INC	USD	3 547	405 095,90	0,30
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	19 080	2 951 841,37	2,14
THE COCA COLA COMPANY	USD	20 219	1 212 211,18	0,89
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	3 418	1 784 896,81	1,29
THE WALT DISNEY	USD	17 876	1 461 050,65	1,06
VERISK ANALYTCS A	USD	3 215	536 692,35	0,39
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	USD	18 542	682 472,15	0,50
WATERS CORPORATION	USD	3 659	1 186 495,03	0,86
WW GRAINGER INC	USD	2 342	1 234 443,58	0,89

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
XYLEM	USD	8 390	878 132,10	0,64
TOTAL ETATS-UNIS			88 252 753,43	64,22
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	41 888	1 834 694,40	1,33
TOTAL FINLANDE			1 834 694,40	1,33
FRANCE				
AXA	EUR	74 815	1 975 116,00	1,44
L'OREAL	EUR	4 953	1 677 581,10	1,22
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	14 428	717 143,74	0,52
TOTAL FRANCE			4 369 840,84	3,18
IRLANDE				
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	USD	42 857	2 589 942,55	1,89
TOTAL IRLANDE			2 589 942,55	1,89
JAPON				
HOYA PENTAX	JPY	8 600	768 892,18	0,56
KDDI CORP	JPY	44 000	1 232 952,24	0,90
OMRON CORP	JPY	9 800	441 710,31	0,32
SEKISUI CHEMICAL	JPY	78 800	1 023 092,52	0,74
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	35 100	2 478 659,18	1,81
SYSMEX CORP	JPY	8 600	484 029,88	0,35
TOTAL JAPON			6 429 336,31	4,68
JERSEY				
FERGUSON PLC	GBP	19 115	2 267 057,58	1,65
WPP PLC	GBP	166 723	1 546 083,11	1,13
TOTAL JERSEY			3 813 140,69	2,78
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	2 608	1 347 553,60	0,98
KONINKLIJKE VOPAK	EUR	11 366	320 066,56	0,23
TOTAL PAYS-BAS			1 667 620,16	1,21
ROYAUME-UNI				
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	140 516	709 328,70	0,52
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	15 983	830 279,88	0,60
ITV PLC	GBP	1 367 656	1 169 671,22	0,85
RELX PLC	GBP	63 157	1 655 114,51	1,21
TOTAL ROYAUME-UNI			4 364 394,31	3,18
SUISSE				
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	3 877	852 503,12	0,62
LONZA GROUP NOM.	CHF	2 570	1 203 272,93	0,88
NESTLE NOM.	CHF	11 428	1 255 972,06	0,91
SWISSCOM AG-REG	CHF	1 188	615 557,79	0,45
SWISS RE AG	CHF	18 551	1 659 147,35	1,21
TOTAL SUISSE			5 586 453,25	4,07

FCPE HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			136 516 616,46	99,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			136 516 616,46	99,34
Créances			2 957 023,35	2,16
Dettes			-2 928 544,13	-2,14
Comptes financiers			873 242,89	0,64
Actif net			137 418 338,57	100,00

Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES F	EUR	3 111 280,98150	25,206
Part HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES E	EUR	7 036 777,60840	8,383

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Ou

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43.26%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCPE promeut des caractéristiques E, S et G par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions au sein de la zone euro au travers d'Organismes de Placement Collectif (OPC) sélectionnés pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

Les OPC sont gérés par une entité du groupe HSBC. Ils sont tous gérés au sein d'un univers d'Investissement Socialement Responsable (ISR), selon une stratégie « Best in class ». La prise en compte des critères extra financiers dans le processus de sélection des titres des OPC détenus repose sur :

- Pour les émissions d'entreprises (actions et obligations) : le gérant sélectionne, selon une approche « Best in class », des entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

- Pour les émissions gouvernementales (obligations) :

Les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable. Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.

De plus, le FCPE au travers des OPC détenus s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le FCPE est géré activement et ne suit pas un indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 80% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 20% MSCI EMU (NR). Cet indicateur de référence n'a pas été désigné pour déterminer si le FCPE est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales s'élève à 99.29% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le FCPE promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.6	7.61	6.29	6.27	100%

*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

Le fonds présente des caractéristiques E,S et G supérieures à celle de son indice de référence (le MSCI World).

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le FCPE :

- Intensité de gaz à effet de serre des entreprises,
- Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion
- Exposition à des armes controversées: Exclusion

De plus, le FCPE n'investira pas dans des actions ni dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCPE.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Fund	36.33	100

* Exprimé en tonnes de CO2 / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

Le fonds présente une intensité carbone supérieure à celle de son indice de référence (le MSCI World).

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment pris en compte dans de bilan carbone des entreprises.

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables du FCPE sont alignés avec ses caractéristiques environnementales. L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du FCPE. Ce principe est intégré à notre processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'Homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce FCPE, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	36.33	Le fonds présente une intensité carbone supérieure à celle de son indice de référence (le MSCI World).
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post-trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	5.05%	USA
PEPSICO INC	Biens de Consommation de Base	2.88%	USA
HOME DEPOT INC	Consommation Discrétionnaire	2.19%	USA
TEXAS INSTRUMENTS INC	Technologies de l'Information	2.16%	USA
BAKER HUGHES CO	Énergie	2.08%	USA
CISCO SYSTEMS INC	Technologies de l'Information	2.06%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	2.02%	USA
LOWE'S COS INC	Consommation Discrétionnaire	2.02%	USA
JOHNSON CONTROLS INTERNATION	Industrie	1.88%	USA
SONY GROUP CORP	Consommation Discrétionnaire	1.83%	Japon
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	Technologies de l'Information	1.73%	USA
AGILENT TECHNOLOGIES INC	Santé	1.65%	USA
FERGUSON PLC	Industrie	1.65%	Royaume-Uni
PROCTER & GAMBLE CO/THE	Biens de Consommation de Base	1.58%	USA
BLACKROCK INC	Finance	1.56%	USA

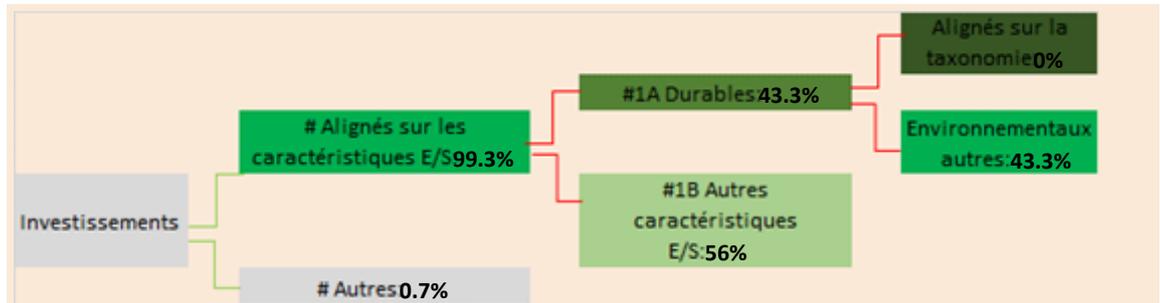


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 10% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 43.3%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Technologies de l'Information	18.94%
Santé	15.67%
Industrie	15.16%
Finance	12.4%
Biens de Consommation de Base	10.85%
Consommation Discrétionnaire	9.43%
Services de Télécommunication	4.9%
Énergie	3.63%
Immobilier	3.63%
Services aux Collectivités	2.43%
Matériaux	2.24%
Autres	0.72%
Total	100%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le FCPE ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du FCPE prend en considération un indicateur environnemental et applique notre politique de sortie du charbon ainsi que des exclusions sectorielles.

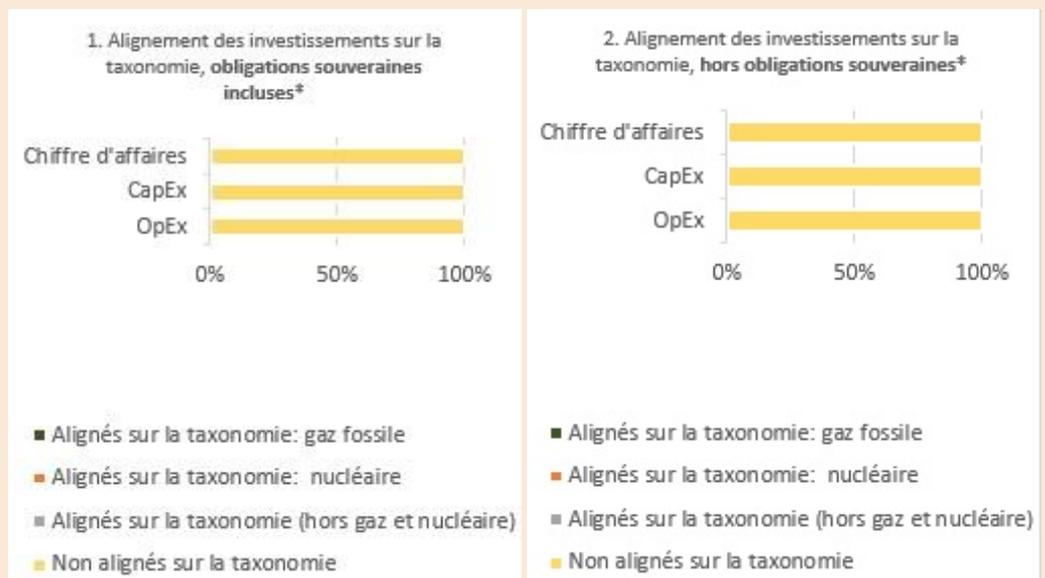
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?**

Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
Non:

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 43.26%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le FCPE ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du FCPE examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds est géré de façon disciplinée sur la base du processus ESG propriétaire d'HSBC, de fait il présente en permanence des notations E et S supérieures à celle de l'indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le FCPE est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.